

E.H.P.A.D. DEBROU

N° D'ORDRE 2023-019

Délibération
N° 2023-019

Objet : EPRD 2024
Tarifs des Prestations 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : Jeudi 19 octobre 2023

PRÉSIDENTE : Madame Sylviane AUGIS

Présents :

Messieurs,
BOISSAYE
CRAVENAUD
SCHMITT

Mesdames,
AUGIS
ALLIOT
DUBOIS
HUBERT
LE HELLAY

Absents ayant donné un pouvoir :

Monsieur OSMOND à
Madame AUGIS
Madame TUROT à Monsieur
CRAVENAUD

Assistaient :

Messieurs,
ESSALHI

Mesdames,
DEIBER
DESMARES
DULONG
GIRAULT
PIRO-MAHÉ

Excusées :

Mesdames,
BRUYAS
SALLY-SCANZI
WACONGNE

Vu la Loi N° 2002-2 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux à partir du 1^{er} janvier 2001,

Vu le Décret N°2003-1010 du 22 Octobre 2003 relatif à la gestion comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L.6111-2 du code de la santé publique, JO du 8 novembre 2003,

Vu le Décret N°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L.313-12 du code de l'action sociale et des familles,

Vu le Décret N°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2021-2025 de la Résidence DEBROU,

Vu le rapport de présentation « EPRD 2024 » de Monsieur Le Directeur,

Vu l'avis favorable rendu à l'unanimité des membres du Conseil de la Vie Sociale le mardi 17 octobre 2023,

Vu l'avis favorable rendu à l'unanimité des membres du Comité Social d'Établissement le mercredi 18 octobre 2023,

Le Conseil d'Administration, ayant délibéré,

1) Adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs des prestations 2024 :

Tarifs des repas	Retenu 2023	Proposé 2024	%
Repas Personnel, Perception	5.20	5.30	1.92
Repas Stagiaire Ecole	3.90	4.00	2.56
Visiteurs et Familles des résidents, Stagiaires ANFH	Retenu 2023	Proposé 2024	%
Jours de semaine midi	10.05	10.15	1.00
Jours de semaine Soir	8.15	8.25	1.23
Dimanche	12.45	12.55	0.80
Jour férié	18.25	18.35	0.55

E.H.P.A.D. DEBROU

- 2) **Habilite à l'unanimité** Monsieur Le Directeur à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

La Présidente du Conseil d'Administration

Sylviane AUGIS

